

Des voix: Bravo!

M. MacKay: ... promesse que le premier ministre avait faite dans un discours prononcé devant le Board of Trade of Halifax le 25 janvier dernier—une parmi sept promesses précises, le ministre du Travail s'en souviendra, car il était là—pour aider les provinces Maritimes à avoir accès directement au gaz naturel. Le premier ministre pourrait-il éclairer notre lanterne là-dessus?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je n'a pas entendu parler de cette déclaration du gouverneur du Massachusetts. La Chambre se rappellera qu'il y a quelques années, quand le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de l'époque, M. Gillespie, a parlé pour la première fois de construire un pipe-line, il était prévu que celui-ci desservirait en premier lieu les provinces atlantiques et qu'il serait utilisé pas la suite pour exporter le gaz aux États-Unis.

M. MacKay: Madame le Président, je suis heureux de l'assurance que nous semble donner le premier ministre à cet égard, et j'en profite pour lui dire que tant qu'un gazoduc ne desservira pas la région atlantique, nous ne pourrons pas profiter de notre situation géographique pour construire le terminal du GNL dans la région du détroit de Canso. Aurait-il l'obligeance de se presser de tenir cette promesse particulière? Je l'invite à relire son propre discours afin qu'il ne subsiste aucun doute comme cela semble être le cas de l'engagement qu'il a pris devant un représentant, M. Gordon Gibson, sur la côte du Pacifique, ce dont le député de Vancouver-Sud a fait état.

● (1450)

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, la décision de l'Office national de l'énergie a été rendue publique il y a plusieurs mois. Notre collègue connaît les raisons pour lesquelles l'Office n'a pas jugé opportun d'approuver à ce moment-là l'achèvement immédiat des travaux de construction du prolongement du pipe-line jusqu'aux provinces Maritimes. Nous avons expliqué que cette décision était celle qui nous convenait encore le mieux. En ce moment, elle fait l'objet d'un appel devant l'Office national de l'énergie et je rappellerai à mon collègue qu'il lui faudra patienter quelques semaines avant d'en savoir plus long sur cette affaire.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LE MAINTIEN DU PROGRAMME DE SERVICES COMMUNAUTAIRES

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. En 1978, le gouvernement libéral s'était engagé à long terme auprès des municipalités dans le cadre du programme de contribution aux services communautaires qui comptait beaucoup de services importants, dont l'amélioration des quartiers, la construction

Questions orales

d'installations de traitement des eaux vannes et d'usines de transformation des déchets en énergie. Ce programme devait régler une foule de problèmes d'ordre municipal. Les dernières déclarations du ministre incitent à croire que le programme pourrait être annulé. Le ministre peut-il assurer à la Chambre que cette rumeur est sans fondement?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, comme je l'ai signalé lors d'entretiens que j'ai eus avec chacun de mes homologues provinciaux chargés du logement, il est bien vrai que le gouvernement revoit en ce moment le programme pour déterminer s'il y a lieu de le poursuivre au-delà de la présente année. En effet, à l'échelle nationale, le programme représente un transfert de quelque 250 millions de dollars en fonds fédéraux aux provinces qui, à leur tour, les transmettent aux municipalités. Celles-ci en bénéficient sans aucun doute. En ma qualité d'ancien maire, je connais bien les avantages du programme. Il fait néanmoins l'objet d'une étude. J'espère pouvoir, avant la fin de l'année, donner une réponse aux ministres provinciaux et aux municipalités. Si le programme ne peut être maintenu, j'essaierai de découvrir un autre moyen d'aider les municipalités à atteindre leurs objectifs.

M. Keeper: Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Comme ce dernier ne peut pas s'engager clairement à poursuivre ce programme et comme il a dit qu'un autre programme le remplacerait s'il devait prendre fin, peut-il également s'assurer que les projets entrepris dans le cadre du programme en vigueur seront entièrement financés jusqu'à leur achèvement?

M. Cosgrove: Madame le Président, pour ce qui est de la dernière partie de la question, oui, les programmes entrepris seront financés. Les modalités du contrat le précisent et nous prendrons des engagements à cet égard, mais je n'ai pas dit qu'il y aurait un programme de remplacement. J'ai dit que je soumettrais l'idée au gouvernement et j'espère qu'il y aura un tel programme.

* * *

LA CONSTITUTION

LE RENVOI DE LA RÉOLUTION DEVANT LA COUR SUPRÊME DU CANADA

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, j'ai une question à poser au premier ministre à propos de sa réponse à mon collègue le député de Saint-Jean-Est. Comme le premier ministre est tellement sûr de la légalité de la position de son gouvernement à l'égard de la résolution constitutionnelle dont est saisie la Chambre des communes, étant donné ce qu'il vient de dire au gouvernement de Terre-Neuve, par l'intermédiaire du député de Saint-Jean-Est, je me demande s'il serait prêt à renvoyer la question à la Cour suprême du Canada pour voir si cette dernière convient que la résolution est entièrement du ressort du gouvernement du Canada ou si elle n'est pas d'accord avec le premier ministre comme dans le cas du bill C-60?